

Réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2023

Compte-rendu du « quart d'heure citoyens »

Intervention de M. Jean-Claude COURSAUD : *« Ce matin, je suis allé au secrétariat car certains lecteurs du journal s'inquiètent sur tout ce qui touche aux barrières électroniques. J'aimerais en savoir un peu plus, est-ce qu'il y a une documentation sur l'installation de ces 2 barrières parce que les gens sont un peu médusés, c'est simplement pour de l'information, savoir exactement quel est le rôle de cette installation. Si je vais à la mairie, est-ce que l'on peut me donner quelques éléments ? »*

Réponse de Fabrice BERJONNEAU : Alors pourquoi une chaîne ? nous sommes dans une zone potentiellement humide, en cas d'inondation, le système peut s'oxyder et c'est très onéreux à remplacer. Il a donc été décidé d'installer ces 2 bornes avec les moteurs en hauteur et uniquement une chaîne qui s'efface dans le sol. Le système se situe devant l'hôtel du Marais et à l'entrée de la rue de l'Eglise. Cela cloisonne un secteur piétons qui se situe principalement sur les quais. Tous les riverains et commerçants qui se trouvent dans cette enclave sont dotés d'une ou plusieurs télécommandes en fonction du nombre de véhicules et d'occupants dans les maisons. Les livreurs, les professionnels de santé, les pompiers, peuvent aussi y accéder soit en appelant la mairie soit en demandant au commerçant concerné par une livraison de baisser la chaîne.

Intervention de Mme la Maire : Cela correspond aussi à une demande faite lors de la réunion publique où les riverains avaient demandé un système automatique. En effet certains riverains avaient des difficultés à descendre de leur voiture pour ouvrir la barrière, remonter dans leur voiture pour l'avancer, redescendre de la voiture pour fermer la barrière.....Nous avons alors pris l'engagement de trouver une solution plus confortable pour les riverains.

Réponse de Fabrice BERJONNEAU : Un courrier a été reçu de la Préfecture qui rappelle que le territoire est toujours en vigilance vigipirate et que le risque attentat est toujours présent surtout dans les zones touristiques. La commune était démunie d'un système qui protège notre lieu touristique c'est-à-dire les quais. Une simple barrière que les gens, la plupart du temps, ne remettaient pas en place après leur passage ne correspondait pas à la sécurité attendue.
